

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du 8 octobre 2015

Présents : Christian VERGNES, Maire, Anne-Laure ALBAGNAC, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Hélène GERAUD, Suzanne GINISTY, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOISSET.

Absent(s/es) excusé(s/es) : Eric CARRARA, Stéphanie CROZES (pouvoir à Anne-Laure ALBAGNAC) , Eric LAGARDE, (pouvoir à Suzanne GINISTY), Bernadette CHAMBRETTI (pouvoir à Michel COUFFIGNAL).

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Fixation du tarif de cession à Cureboursot et Albinet,
- 2) Intégration des voies de lotissements dans la voirie communale,
- 3) Dénomination de la voie du lotissement CADARS/ROUTABOUL à Magrin,
- 4) Agenda d'accessibilité programmée : demande de délai,
- 5) Basilique de Ceignac : toiture et retable, demande de subvention,
- 6) Alimentation en électricité « le Plô »,
- 7) Décisions modificatives,
- 8) Médiathèque : dossier demande de permis de construire,
- 9) Questions diverses.

1) Fixation du tarif de cession à Cureboursot et Albinet

Suite à l'enquête publique réalisée en 2015 pour divers déclassements à Cureboursot et Albinet, il convient à présent de fixer les tarifs de cessions des parties de domaine public qui ont été déclassées et autres.

ALBINET

- 1) Parcelle D 1063 (puits) d'une superficie de 10 m², à céder à l'indivision AL RIFAÏ pour la somme de 1 000 euros (confer DCM 02/07/2015 et enquête publique de 2014), frais de géomètre et de notaire à la charge de la famille AL RIFAÏ ;
- 2) Parcelle D 975 (terrasse) d'une superficie de 26 m², à céder à la famille AL RIFAÏ, au prix de 10 euros le m², frais d'acte et de géomètre à la charge des acquéreurs ; pour mémoire, cette cession a fait l'objet d'une enquête publique (cession du domaine public à un privé) en 2005 ;
- 3) Réfection mur le long de la voie communale n° 15 : cession de la famille AL RIFAÏ à la Commune de trois parcelles en cours de numérotation pour 14 m² au prix de 10 euros le m², frais de notaire et géomètre à la charge de la Commune ;
- 4) Parcelle en cours de numérotation, située à gauche de la parcelle D 24, d'une superficie de 40 m², à céder à la famille Dominique POUGET au prix de 10 euros le m², dossier précédé d'une enquête publique en 2014, frais d'enquête, de géomètre et d'acte à la charge des acquéreurs ;

- 5) Parcelle en cours de numérotation contiguë à la parcelle D 23, d'une superficie de 11 m² à céder à Mme Solange POUGET, (enquête publique réalisée en 2015) au prix de 10 euros le m², frais d'enquête, de géomètre et de notaire à la charge de cette dernière.

CUREBOURSOT

- 1) Echange avec la famille Gilbert CAU : cette dernière récupère du domaine public 187 m², parcelle B 1880, tandis que la Commune récupère 243 m² (parcelle B 1878) de la propriété CAU, d'où une différence de 56 m² en faveur de la famille Gilbert CAU que la Commune va lui payer 10 euros le m² ; étant précisé que les frais d'enquête, de géomètre et d'acte notarié seront divisés en deux parts égales entre la Commune et la famille CAU ;
- 2) Famille Jean ANDRIEU : ce dernier cède à la Commune 11 m², parcelle B 1875, qui lui seront rétribués 10 euros le m², les frais d'acte notarié et de géomètre étant supportés par la Commune de Calmont ;
- 3) Cession de la famille BESSIERE Josette à la Commune de la parcelle B 1874 contenant 6 m², au prix de 10 euros le m² avec frais de géomètre et d'acte notarié pris en charge par la Commune.

Parallèlement, il est procédé à divers échanges avec la famille André CABAL dans le cadre de l'aménagement de sa maison d'habitation ; M. CABAL projette d'acheter à la Commune 21 m² provenant du domaine public tandis que ce dernier cèdera à la Commune 3 m², le tout constatant une différence de 18 m² en faveur de M. CABAL qui s'acquittera auprès de la Commune du prix de 10 euros le m², les frais d'enquête, de géomètre et d'acte notarié étant supportés par M. CABAL.

L'ensemble de ces cessions sont validées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2) Intégration des voies de lotissements dans la voirie communale

Trois voies de lotissement sont à intégrer dans le tableau de classement de la voirie communale (partie « rue ») puisque les travaux de finition de ces voies ont été réceptionnés sans réserve ; il s'agit des voies du lotissement « les Terrasses du Viaur » pour 110 mètres, du lotissement « le Faou Rey » pour 100 mètres et du lotissement « les Pyrénées » pour 136 mètres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ces intégrations. Le SIEDA en sera informé également afin d'intégrer l'éclairage public dans le contrat d'entretien détenu par l'entreprise CEGELEC.

3) Dénomination de la voie du lotissement CADARS/ROUTABOUL à Magrin

Après avoir pris l'attache des deux lotisseurs, Mme ROUTABOUL et M. CADARS, il est proposé que la voie desservant ces deux lotissements soit dénommée « impasse Jordi ».

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

4) Agenda d'accessibilité programmée : demande de délai

Le Code de la Construction et de l'Habitation stipule dans son article L 111-7-5 l'obligation d'élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) qui devait être déposé au 27 septembre 2015.

Une demande de délai supplémentaire a été sollicitée auprès de la Direction Départementale des Territoires par courrier ; aujourd'hui, il faut conforter cette demande par délibération, confère arrêté du 27/04/2015 relatif aux délais de dépôts et d'exécution des Ad'AP.

Le délai supplémentaire peut être accordé pour un an et pour des difficultés techniques ou pour 3 ans et pour des difficultés financières.

A l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite le report du dépôt de l'Ad'AP pour un an et pour des difficultés techniques.

Pour information, des diagnostics de bâtiment ont déjà été réalisés ; ce dossier suit son cours.

5) Basilique de Ceignac : toiture et retable, demande de subvention

Réfection de la toiture de la Basilique

Pour mémoire, un dossier de principe a été déposé auprès de l'Etat en septembre pour prendre rang afin de solliciter une subvention DETR. Manquait le montant du devis car le devis initial avait été demandé en ardoise carrée ; M. RUDELLE, des Bâtiments de France préconise de la lauze au vu de l'environnement de la Basilique.

Les travaux en ardoise carrée s'élèvent à 18 343.43 euros HT, ceux avec de l'ardoise « Bernardos » à 46 369.59 euros HT et enfin ceux avec de la lauze à 45 389.36 euros HT.

Il convient donc de choisir le type de matériau qui sera posé en sachant que l'on peut prétendre à une subvention Etat de 25 % et 20 % pour le Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité moins une voix, décide de retenir la proposition en lauze et mandate M. le Maire pour déposer un dossier de subvention auprès du Département et compléter celui de l'Etat.

Restauration du retable de la Mise au Tombeau, Basilique de Ceignac

Cette œuvre est un groupe en pierre polychrome du 16^{ème} siècle dans un encadrement en bois sculpté et peint, daté du 17^{ème} siècle, l'ensemble est classé au titre objet des Monuments Historiques depuis le 5 décembre 1908.

La restauration nécessaire doit être effectuée sur la partie bois qui est attaquée par des xylophages.

Un cahier des charges a été établi par M. FAU, Conservateur des Antiquités et Objets d'Art de l'Aveyron.

La proposition de l'ébéniste SCHMITTER (Lot) d'un montant de 8 578.00 euros HT répond au cahier des charges.

M. le Maire propose de solliciter les partenaires financiers pour aider la Commune à supporter cette dépense.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Restauration du retable :	8 578.00 € HT
Subvention Département (20 %)	1 715.60
Subvention Région (20 %)	1 715.60
Subvention DRAC Etat (40 %)	3 431.20
Autofinancement	1 715.60

A l'unanimité, Le Conseil Municipal valide ce plan de financement et mandate M. le Maire pour déposer les dossiers de demande de subvention.

6) Alimentation en électricité « le Plô »

M. le Maire indique que le projet d'alimentation en électricité des terrains de M. RAYNAL Serge nécessite une extension du réseau de distribution publique d'électricité.

Le Syndicat Intercommunal d'Electricité du Département de l'Aveyron (SIEDA) maître d'ouvrage a fait établir le coût estimatif de ces travaux qui s'élèvent à 8 226,77 euros TTC, dont 2 220.00 euros à la charge de la Commune, étant précisé que cette somme sera répercutée sur le propriétaire du terrain.

7) Décisions modificatives

Il convient d'apporter quelques modifications budgétaires qui sont détaillées ci-dessous :

- Ajout d'un programme isolation plafond classe Mme OLIVERO pour 1 890.60 euros TTC (Thermisol) et 870 euros TTC (Pouget électricité), soit un total de 2 760.60 euros,
- Programme Basilique (éclairage) : prévu 3 792 euros TTC : il y a un complément de facture par rapport à ce devis de 240 euros,
- Ajout d'un programme voirie pour l'accès au lotissement Les Tourelles à Magrin et pour 7 500 euros.

L'ensemble de ces crédits seront pris sur des programmes non consommés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide ces modifications.

8) Médiathèque : dossier demande de permis de construire

M. le Maire présente le dossier de demande de permis de construire de l'extension de la médiathèque.

L'estimation des travaux s'élève à 139 200 euros HT.

Ce dossier ne sera vraisemblablement pas éligible aux Fonds Européen ni à la Région ; M. VERGNES précise qu'il rencontre le 13 octobre prochain, M.

GAY de la DRAC pour lui présenter le dossier qui pourrait être éligible à des fonds Etat.

La consultation des entreprises va être lancée pour un commencement de travaux début 2016.

La demande de permis de construire va donc être envoyée à la DDT.

9) Questions diverses

→ Enfouissement des réseaux au Couderc : parallèlement à l'aménagement de la RD 603, il semble judicieux d'enfouir les réseaux de la fin du village de Ceignac jusqu'à l'embranchement du Couderc.

Ces travaux (câblage) sont estimés à 4 279.23 euros HT avec une participation de la collectivité de 2 750.86 euros.

On attend un devis de la SLA pour les mâts et lampes, un deuxième sera demandé.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur la faisabilité de cette opération.

→ Biens de section : le transfert de tout ou partie d'un bien de section à la Commune est possible sur délibération motivée du Conseil Municipal et sous réserve que ce transfert soit consécutif à une opération d'intérêt public.

Ce qui est le cas pour les élargissements de voirie pris sur des biens de section. Cette affaire sera portée à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

→ La Communauté de Communes a nommé un assistant de prévention avec qui toutes les communes pourront travailler après qu'une mise à disposition ait été effectuée. Cela sera fait en début d'année 2016 après que cette personne ait pris possession de son poste.

→ Nid de frelons asiatiques au Moulin St Sauveur : ce dernier étant très haut, M. ROUQUIE, malgré un équipement supplémentaire, n'a pu l'atteindre. Une autre solution pour la destruction de ce nid est à l'étude.

→ Pour information, une réunion d'information est programmée le vendredi 9 octobre à 20 h 30 à la salle des fêtes de Magrin pour le projet d'éoliennes sur la commune de Comps Lagrand'ville.

A cet effet, la salle des fêtes sera prêtée gracieusement.

→ Travaux de rénovation du Centre de Secours Principal de Rodez : la Communauté d'Agglomération du Grand Rodez nous sollicite pour participer financièrement à cette rénovation à hauteur du nombre de personnes défendues par ce Centre de Secours, soit 4 355 euros (correspondant à 50 % de la dépense totale partagée entre toutes les collectivités). Un avis favorable est donné pour cette participation qui sera appelée en 2016.

→ Le lancement des travaux du lotissement « la Rouquette » à Magrin est prévue pour le 15 octobre à 9 h sur place à Magrin.

→ Ecoles

Accompagnement des enfants de l'école Marie-Emilie vers le PPE le soir : l'école peut mettre à notre disposition une aide-maternelle sous réserve d'un financement de son temps de travail par la Commune ; voir Mme BARRIAC pour le temps passé (environ 1 h et 20 mn arrondi à 1 h et 30 mn) et prévoir de verser une subvention compensatrice à l'OGEC.

Michel COUFFIGNAL qui a assisté à l'assemblée générale de cette école transmet les remerciements pour le versement des subventions et du forfait.

Résoudre les problèmes de retard du bus à Ceignac et à Magrin.

→ Rallye 4 L Trophy : l'équipage COLOMB/GOMBERT sollicite la Commune pour un accompagnement financier pour cette course à laquelle ils vont participer en février prochain.

Pour mémoire, 180 euros ont été accordés à l'équipage de Mathis CROUZET qui va réaliser également cette course.

Le Conseil Municipal décide d'accorder la même somme à l'équipage COLOMB/GOMBERT : il est précisé qu'elle sera versée en début d'année 2016.

→ Eric LAGARDE, absent ce soir, a fait part d'une suggestion consistant à poser un éclairage public au Plô, en face le terrain de foot : on en reparle avec lui au prochain Conseil Municipal.

→ Pour information la limite du village de Ceignac, côté RD 603, a été déplacée après le carrefour du Couderc, par arrêté municipal.

Il semblerait que le revêtement de la nouvelle voie (RD 603) soit bosselé ; de plus, les camions ou bus ont du mal à passer à hauteur de la chicane.

→ M. le Maire indique qu'il y aura une rencontre entre la Commune et le Département pour échanger la voie communale 53 en route départementale et la départementale 81 du Plô à Bel Rosier en voie communale.

→ M. le Maire fait part aux élus de la rencontre qu'il a eu en Mairie avec Monseigneur FONLUPT au sujet d'une part de la vente du presbytère de Ceignac à l'Evêché et d'autre part de l'accueil dans ce bâtiment d'un couple d'artistes qui effectuera une animation théâtrale au niveau du diocèse.

Concernant le 1^{er} point, et après un tour de table l'ensemble des élus mis à part une abstention, est favorable pour la vente du presbytère. Une nouvelle estimation de ce bâtiment sera demandée.

Concernant le 2^{ème} point et après visite du bâtiment il s'avère très difficile de mettre à disposition une partie du presbytère car beaucoup de pièces sont utilisées hebdomadairement par la catéchèse : il serait plus judicieux de les

installer dans la maison « REY », ce qui sera proposé à Monseigneur FONLUPT.

→ Chantier Maison de Repos « les Tilleuls » : mercredi 14 octobre, l'avenue de la Basilique du salon de coiffure jusqu'à la médiathèque sera fermée toute la matinée en raison du montage de la grue.

Prévoir la réfection du pluvial de la rue des Pensionnaires.

→ Prochaine réunion « révision PLU » : mercredi 28 octobre à 9 h en mairie ; elle sera suivie d'une réunion d'adjoints à 14 h (un déjeuner est prévu pour les adjoints sur place).

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 10 novembre à 20 h 30 en Mairie.

→ L'enquête publique du PPRT SOBEGAL est en cours et se terminera le 20 octobre ; le commissaire-enquêteur est en train de rencontrer tous les riverains de la SOBEGAL.

→ L'association du Patrimoine prévoit d'inaugurer l'éclairage de la Basilique récemment effectué par l'entreprise BROUILLET le 5 novembre prochain.

M. le Maire est invité à participer à une rencontre le 13 octobre pour l'organisation de cette manifestation qui inclura également l'inauguration de la restauration du groupe de statues du Prince Palatin.

→ Le 13 octobre à 16 h 40 à l'école de Magrin, est prévue une petite manifestation avec l'association « les Kiwanis » qui a financé une table ergonomique pour une élève mal voyante.

→ Personnel : Michel AUDIBERT prendra sa retraite au 31/12/2015.

→ Médiathèque : Nathalie ANDRIEU expose ses œuvres jusqu'au 18 novembre.

→ Rallye du Rouergue 2016 : David MAZARS indique qu'il a été contacté par l'organisation du Rallye pour un bilan de l'édition 2015 et la perspective de l'édition 2016. Majoritairement, les élus ne sont pas opposés à cette manifestation pour 2016 mais souhaitent que la subvention allouée soit revue à la baisse (pour mémoire, ce sont 2 500 euros qui ont été versés en 2015).

→ Randonnée du Conseil Municipal : elle aura lieu le dimanche 12 octobre : rendez-vous à 9 h 30 sur la place du village de Magrin.

→ Marie-Laure FUGIT fait part au Conseil Municipal de l'invitation de M. et Mme GARRIC, boulanger à Ceignac, qui fête le 18 octobre prochain à 11 h leurs 10 ans à Ceignac.

→ Suzanne GINISTY fait part de plusieurs demandes émanant du Comité des Fêtes de Milhac : une moustiquaire extérieure sur la fenêtre côté route, 2

rideaux anti-mouche pour 2 porte-fenêtres, un système pour la fixation du chapiteau ; ils ont également signalé une table grise qui était cassée avant la fête de septembre.

→ Patrick FRAYSSINHES signale que l'éclairage public des Molinières 1 et 2 est en panne.

→ La commémoration du 11 novembre aura lieu à Ceignac.

→ Intercommunalité

M. le Maire indique qu'il a programmé lundi 12 octobre à 20 h 30 à la salle des fêtes de Ste-Juliette, une réunion avec les services de la Préfecture destinée à tous les conseillers municipaux des communes formant la communauté Viaur Céor Lagast, et ce afin que le plus grand nombre soit informé des dispositions règlementaires.

Toujours le lundi 12 octobre, mais à Calmont à 9 h 30, les 22 communes du futur territoire Grand Ségala se réuniront avec le cabinet Exfilo. La commune de Cassagnes se joindra à cette réunion.

Concernant la Communauté de Communes actuelle, on peut dire aujourd'hui que la commune d'Auriac-Lagast souhaite s'orienter vers le Réquistanais ; les communes de Salmiech et Comps préféreraient le territoire de pont de Salars ; Cassagnes reste indécis et enfin Ste-Juliette et Calmont s'orientent vers le Grand Ségala.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 0 h 45.